

La comédie a assez duré !

Engagée depuis bientôt 3 ans dans la reconnaissance statutaire de son exercice clinique actuel, la profession IADE attend toujours la place qui lui est due au sein du titre préliminaire des auxiliaires médicaux de pratique avancée.

Depuis les annonces d'Olivier Véran, il y a plus d'un an, c'est un entracte sans fin que subissent les IADE. Excepté la laborieuse publication d'un nouveau rapport IGAS (favorable à nos légitimes revendications), la prise de fonction de Monsieur Braun au ministère de la Santé n'a rien apporté d'autre que de la frustration.

Les monologues et déclarations d'intentions de Mme Firmin Le Bodo et de Monsieur le ministre devant les parlementaires lors de l'examen de la loi Rist n'ont absolument pas rassuré la profession. Les ministres n'ont jamais clairement parlé d'évolution statutaire mais seulement d'une reconnaissance d'un « exercice en pratique avancée » qui serait conditionné à d'ambigus travaux d'élargissement de missions qui attisent les crispations.

Les rapports et les faits sont pourtant clairs : l'exercice clinique et le haut niveau d'autonomie de tous les IADE s'assimilent déjà à une pratique avancée !

Si le ministre de la Santé dit vouloir finaliser le dossier pour la fin de l'année, aucun calendrier n'est pour autant annoncé !

Il est donc naturel de s'interroger sur les réels objectifs d'un gouvernement qui, dans son ensemble, peine à prendre les décisions qui permettront de préserver notre système actuel tout en le préparant à l'explosion des besoins de santé de notre population vieillissante.

Dernièrement, les omissions visant la profession IADE se multiplient : oubli des IADE dans l'arrêté sur les majorations des indemnités de nuit, absence des IADE dans les recommandations de la future réponse paramédicale dans le cadre du secours pré hospitalier, éviction de la représentativité des instances IADE au Conseil National de l'Urgence Hospitalière. Les IADE n'acceptent pas de voir leur profession invisibilisée dans un domaine de compétence qui leur est réglementairement reconnu et où ils s'investissent chaque jour au service exclusif des patients !

Ces négligences ne font que rajouter colère et incompréhension, potentialisées dans le contexte d'une réforme des retraites qui tient plus d'un tour d'illusionniste que d'une véritable prise en compte de la pénibilité de notre profession.

Il est maintenant largement temps de stopper la comédie et de baisser le masque de l'hypocrisie !

Le SNIA exige des avancées réelles, précises et rapides dans le dossier de la pratique avancée et un retour à un minimum d'honnêteté quant au bénéfice que peut apporter l'infirmier.e-anesthésiste dans la nécessaire évolution de la médecine pré hospitalière.

Le conseil syndical du SNIA
Paris, le 28 mars 2023.